

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 24 avril 2015 portant nomination au Bureau central de tarification**

NOR : AFSS1530322A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-1 et R. 250-1 à R. 250-4-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1142-2 ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2012 portant nomination au Bureau central de la tarification ;

Vu les propositions de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs en date du 5 mars 2015 et de la Fédération de l'hospitalisation privée en date du 13 janvier 2015,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées en tant que membres du Bureau central de tarification institué par l'article L. 252-1 du code des assurances, pour la durée du mandat restant à courir, au titre des établissements de santé :

a) Mme Dominique-Chantal DOREL, représentant la Fédération de l'hospitalisation privée, membre titulaire, en remplacement de M. Pierre de CALAN.

b) Mme Anne-Charlotte de CAZAUX, représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs, membre suppléant, en remplacement de Mme Julie GAUTHIER.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 avril 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU